

Gestionnaires de réseau

Notre réponse

Entre le lieu où l'énergie est produite et l'habitation du consommateur, des réseaux de transport et de distribution acheminent l'énergie.

Les Gestionnaires de réseau de transport

En Belgique, deux sociétés assurent le transport de l'énergie jusqu'aux réseaux de distribution (via les lignes à haute tension pour l'électricité et les conduites de gaz à haute pression). Elles détiennent chacune un monopole dans leur domaine.

En électricité : Elia System Operator est le gestionnaire de réseau de transport (GRT) qui transporte l'électricité sur l'ensemble du territoire belge, via le réseau haute tension. Ce GRT transporte l'électricité jusqu'aux réseaux de distribution pour que l'énergie puisse ensuite être acheminée vers les habitations des consommateurs.

Seuls certains gros clients industriels sont directement raccordés aux réseaux de transport.

En gaz : Fluxys Belgium est le GRT qui sert à transporter le gaz naturel en grandes quantités sur l'ensemble du territoire belge, via les canalisations souterraines. Cette société transporte le gaz naturel jusqu'aux réseaux de distribution pour que l'énergie puisse ensuite être acheminée vers les habitations des consommateurs.

Seuls certains gros clients industriels sont directement raccordés aux réseaux de transport.

En tant que client final, **vous n'aurez en principe pas de contact direct avec les GRT.**

Les Gestionnaires de réseau de distribution

Les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) acheminent l'électricité et le gaz naturel jusqu'à vos habitations et assurent notamment le développement et l'entretien des réseaux locaux de lignes électriques et de conduites de gaz, ainsi que la sécurité des réseaux.

Les GRD sont également compétents pour :

- Faire le relevé d'index de consommation dans les habitations ;
- Réaliser différentes prestations techniques (nouveau raccordement, placement ou remplacement de compteur, traitement des pannes, ...) ;
- Vous informer au sujet de votre code EAN ou de vos consommations passées ;
- À la demande du fournisseur, couper ou réouvrir l'alimentation, ainsi que placer, activer ou désactiver un compteur à budget;
- Etc.

À l'exception de certaines situations bien définies, les GRD ne fournissent pas d'électricité ou de gaz. Cette activité est réservée aux fournisseurs. Ils sont toutefois habilités à fournir de l'énergie au tarif social aux clients protégés.

Les GRD sont en réalité des intercommunales (entreprises publiques créées par des communes regroupées entre elles). Ils assurent leurs missions dans le cadre d'un monopole, sur un territoire déterminé. **Vous ne pouvez donc pas choisir librement votre GRD**, qui est désigné pour assurer ses missions dans un certain nombre de communes.

Vous pouvez trouver le nom de votre GRD sur votre facture ou en contactant votre fournisseur.

Les coûts de la distribution publique du gaz et de l'électricité ne sont pas négociables et se retrouvent dans la facture que vous envoie votre fournisseur. Ils sont en principe indexés tous les ans et peuvent varier selon votre GRD.

Bon à savoir

Qui est mon gestionnaire de réseau de distribution ?

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mercredi 10/10/18